## Société Française de Sophrologie

## **APPEL À COTISATION 2023**

À renvoyer UNIQUEMENT en cas de paiement par chèque, à la Société Française de Sophrologie 8, rue des Favorites 75015 PARIS

à la Société Française de Sophrologie 8, rue des Favorites 75015 PARI

Pour une meilleure lisibilité veillez à rédiger clairement vos données

NOMPRÉNOM		
Obligatoire Adresse du lieu d'exercice :		
Adresse : n°Rue, av., Bd	Si cette adresse ne reçoit pas le courrier postal,	
Code postalVille	veuillez le préciser !	
Téléphone		
Courriel		
Site Internet		
Vous pouvez vous inscrire directement sur le site : <a href="https://www.sophrologie-francaise.com/index.php/espace-adherent">www.sophrologie-francaise.com/index.php/espace-adherent</a> et payer en ligne		

ADHESION	ABONNEMENT À L'ANNUAIRE INTERNET DES PRATICIENS	
L'adhésion est valable de Janvier à décembre de chaque année  Veuillez cocher la case qui vous correspond :  Membre actif (Sophrologue uniquement) :	L'abonnement à l'annuaire internet est valable de date à date  Tarif abonnement à l'annuaire internet de la S.F.S. :  ➤ Pour les adhérents à jour de cotisation : 40 €	
Étudiant (pas de droit de vote à l'A.G.)□ 60 €		
> Don	Merci d'établir un chèque séparé de l'adhésion	
Merci d'établir un chèque séparé de l'annuaire	Merci d'établir un cheque separe de l'adhesion	
Reçu paiement : OUI □ NON □	Reçu paiement : OUI □ NON □	
Date et signature :	Date et signature :	
│ L'adhésion et l'abonnement à l'annuaire internet sont deux démarches distinctes		

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/1/1978, en vous adressant au siège de l'association, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, demander leur rectification ou suppression; les informations vous concernant sont communiquées et limitées à nos services internes. Les Sophrologues qui souhaitent devenir membres de la S.F.S. et qui jusqu'ici n'ont été inscrits, ni comme membres de la S.F.S., ni dans l'annuaire, peuvent envoyer un dossier d'adhésion, au siège de la S.F.S., comprenant :

- l'énoncé de leurs compétences professionnelles de base avec leurs diplômes,
- les titres et diplômes attestant de leur formation en sophrologie : sophrothérapie ou sophrologie pédagogique et sociale,
- les lettres de soutien de deux parrains, sophrologues connus de la S.F.S.